

Groupe du Porte-Parole

LIBRARY

Bruxelles, le 11 septembre 1975
MS/mh

Remis au télex à 17h.

432

Note BIO(COM) (75) 259 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

REUNION DE LA COMMISSION DU 10 SEPTEMBRE

Les travaux de la première Commission de la rentrée ont porté pour l'essentiel sur les six points suivants :

I. ENERGIE

M. Simonet a fait le point des travaux sur la politique commune de l'énergie à l'intérieur de la Communauté et dans la perspective d'une reprise du dialogue entre pays producteurs et consommateurs, dialogue qui portera tant sur l'énergie que sur les matières premières et la politique de développement. La Commission a souligné la nécessité et l'urgence d'une position communautaire en relevant le retard pris par la Communauté dans le secteur de l'énergie alors que des progrès importants avaient été réalisés en juillet dernier sur une position commune pour les autres matières premières. Elle a adopté un programme de travail ambitieux qui devrait lui permettre d'adresser au Conseil en fin octobre début novembre, un ensemble cohérent de propositions couvrant les aspects intérieurs et extérieurs de la politique communautaire de l'énergie.

II. DOMAINE SOCIAL (voir P-53) (Harmonisation des conditions sociales dans le domaine de la navigation intérieure)

La Commission a approuvé et transmis au Conseil une proposition de règlement concernant l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports de marchandises par voie navigable.

La proposition constitue la première action pour mettre en place une réglementation des conditions sociales dans la navigation intérieure de la Communauté. Elle vise l'amélioration de la protection sociale des bateliers en tenant compte de la sécurité et de l'exploitation économique de la navigation et le rapprochement des conditions de concurrence.

III. RELATIONS EXTERIEURES

1. Espagne

J'ai fait en Salle de Presse la déclaration suivante :

"La Commission a informé le Chargé d'affaires de la Mission d'Espagne de son espoir de voir le Gouvernement espagnol commuer pour des raisons humanitaires la peine de mort prononcée récemment contre deux militants basques".

2. Turquie

A la suite du séisme qui vient de se produire en Turquie, la Commission fera une proposition d'aide d'urgence dès que le Croissant Rouge, avec lequel elle est en contact permanent, lui aura précisé ses besoins.

La Commission a approuvé hier une communication au Conseil sur les améliorations à apporter au volet agricole de l'accord d'association avec la Turquie. Je vous rappelle que lors du premier examen agricole prévu par le protocole additionnel, la Communauté s'était engagée à revoir les concessions agricoles faites alors à la Turquie à la lumière des concessions tarifaires faites par la Communauté à d'autres pays dans le cadre de l'approche globale méditerranéenne pour éviter une discrimination contre la Turquie.

3. Enfin, M. Cheysson a fait rapport à la Commission à la suite de ses récents déplacements en Tanzanie et en Tunisie.

IV. INFORMATIQUE Voir P-55 (La Commission propose de nouvelles actions prioritaires dans le domaine de l'informatique, pour 23 mio d'UC)

La Commission vient d'adopter et de transmettre au Conseil une proposition comportant les premiers éléments d'un programme à moyen terme pour le développement d'une industrie européenne de l'informatique. Cette proposition prévoit notamment le financement communautaire d'un deuxième train de projets de développement représentant un financement communautaire global de 23,065 millions d'UC. Elle fait suite aux premières propositions d'actions prioritaires transmises au Conseil le 5 mars 1975 d'un coût de 4 millions d'UC.

La proposition de la Commission se situe dans le cadre de la résolution du Conseil du 15 juillet 1974 concernant une politique communautaire de l'informatique qui jette les premières bases d'une politique industrielle dans ce secteur déterminant de l'économie et qui entend donner une orientation communautaire aux politiques d'encouragement et de promotion de l'informatique.

V. RECHERCHE

La Commission a adopté le budget rectificatif et supplémentaire n° 4/75 concernant les dépenses supplémentaires en matière de recherche pour 1975. Il s'agit de 7,576 MUC, dont 7,076 MUC pour le CCR (révision du programme adopté par le Conseil du 15.7.75) et 0,5 MUC pour le programme "Recherche Énergie", qui a débuté le 1er juillet 1975 (adopté par le Conseil du 15.7.75). Ces dépenses ne gonfleront pas le budget général pour 1975, mais seront financées par transfert de moyens relevant d'autres chapitres du budget.

VI. AGRICULTURE

A. Organisation commune des marchés de la viande ovine

M. Lardinois a confirmé que la Commission a adopté hier une proposition au Conseil concernant une organisation communautaire de la viande ovine. Il s'agit d'une réglementation transitoire, valable jusqu'à la fin de 1977, ce qui coïncide avec la fin de la période transitoire pour les nouveaux Etats membres. Cette réglementation vise à donner une structure communautaire à ce marché pendant la fin de cette période de transition de façon à favoriser le rapprochement des structures dans ce secteur (actuellement les conditions de production sont très différentes en France d'une part, en Grande-Bretagne et en Irlande d'autre part) ce qui permettra la mise en place d'une organisation complète en 1978. Des détails sur la proposition de la Commission vous parviendront incessamment.

- B. La Commission a approuvé d'autre part le budget supplémentaire FEOGA pour 1975 et la lettre rectificative au projet de budget 1976. Ces décisions ont été commentées devant la presse par MM. Lardinois et Cheysson et font l'objet de la BIO suivante (BIO 260).

Amitiés,

Manuel SANTARELLI